

Réunion à thème

INFOS CLUB

Mardi 25 mai :
Visite du sénat.

Jeudi 17 juin :
Présentation de l'entreprise
MANPOWER

Jeudi 30 septembre :
Réunion à thème en partenariat
avec la Chambre des métiers et
de l'artisanat, sur le thème du
développement durable.

Vendredi 15 octobre :
Visite du site de stockage du
BURE



JEUDI 22 AVRIL 2010 **LA MOTIVATION DES SALARIES** **la rémunération suffit-elle ?**

COMPTE-RENDU

Lieu : Salle de l'orangerie – IS SUR TILLE

Personnes excusées :

- Raymond CORDIER, Claude BONNOT

Remerciements :

- A nos adhérents qui ont participé à cette soirée,
- Aux élus, notamment Michel MAILLOT, Claudette CORMILLOT, Claude VENTICINQUE,
- A Jean-Philippe PRUNIER, du cabinet DRH associés
- A la municipalité d'IS-sur-Tille pour la mise à disposition gracieuse de la salle et le verre de l'amitié qui a été offert à l'issue de cette rencontre.

Les manifestations à venir

Voir encadré INFOS CLUB, ci-contre

① LA MOTIVATION DES SALARIES, la rémunération suffit-elle ?

Sujet présenté par Jean-Philippe PRUNIER, du cabinet DRH associés, spécialiste du domaine des Ressources Humaines.

Aujourd'hui, "travailler" a changé de signification et la compétition est devenue mondiale et notamment dans certains secteurs qui souffrent du manque de personnel et de compétences.

La motivation du personnel à tous les niveaux de l'entreprise devient un problème prioritaire puisqu'il représente un facteur de réussite de l'entreprise. La tâche du chef d'entreprise est d'autant plus ardue qu'il est rare de nos jours qu'un salarié effectue toute sa carrière dans une seule et même entreprise. Le turn over est une notion à ne pas ignorer.

Dans ce contexte, la rémunération dont l'importance est indiscutable a certes un rôle dans la fidélisation d'un salarié mais ne suffit plus.

La notion de reconnaissance au travail devient incontournable.

Cependant, lorsqu'un employeur promet autre chose que la rémunération à un salarié, que peut-il promettre ?

Ainsi des éléments tels que :

- Les avantages sociaux
- La valorisation des emplois à valeur ajoutée
- L'ambiance de travail (environnement de travail)
- Des équipements fonctionnels valorisant l'entreprise (outillage ou mobilier)
- Le cadre de travail

**Pour plus d'informations
sur ces sujets :**

Secrétariat du Club :
Valérie

Tel : 03.80.85.50.60

Fax : 03.80.75.72.72

Mail :

vcuche@clubentreprendre21.fr

- la cohérence des pratiques managériales
- le développement des compétences, l'évolution
- la formation
- la convivialité (événements, soirées mais également temps d'échange entre salariés ...)

sont autant d'outils dont le chef d'entreprise doit user en faveur de la motivation de ses salariés, la communication demeurant un facilitateur primordial et indispensable. En effet le chef d'entreprise ne doit pas craindre d'aborder ces divers sujets lors d'entretiens de recrutement ou d'entretiens périodiques, car elle scelle les bases d'une relation saine, d'un contrat authentique.

Concrètement, divers accessoires du salaire peuvent se greffer à la rémunération et donner l'image d'une entreprise attrayante, tels que :

- Les chèques cadeaux,
- Les titres de restauration,
- le Chèque Emploi Service Universel
- des places réservées dans une crèche
- les chèques vacances
- la mutuelle santé
- les épargnes salariales
- les actions ou stock options

La question de la motivation des salariés, puisqu'elle intègre différentes aspects de la relation humaine, est une problématique qui peut nécessiter que le chef d'entreprise, ses équipes de management se fassent aider et reçoivent une formation à la pratique de la reconnaissance. Formation que le cabinet DRH ASSOCIES est à même de vous proposer.

Pour toute question sur cette problématique :

Jean-Philippe PRUNIER

Tél : 03 80 52 08 01 ou 06 72 22 42 33

Fax : 03 80 52 24 46

Mail : jphprunier@neuf.fr

Dans un second temps, les participants ont été invités à échanger et témoigner de leur expérience autour de deux sujets :

- Les difficultés qu'ils rencontrent
- Les actions ou expériences dont ils sont fiers.

De nombreux exemples ont permis de nourrir un riche débat.

② ENTREPRISE SUR SCENE : Présentation

Dans un second temps, Jean-Philippe VOYAT a présenté son entreprise, créée en janvier 2010. En investissant dans un matériel professionnel, Jean-Philippe VOYAT souhaite proposer aux entreprises locales d'avoir accès au service de la vidéo d'entreprise à un coût accessible.

En effet la vidéo est devenue incontournable et notamment lorsque l'on se base sur ce que révèlent les chiffres. Par exemple, lorsque le cerveau humain regarde une image, il n'en retient que 20%. Lorsque le cerveau entend un message, il retient 30% de l'information.

Par ailleurs lorsque l'image est accompagnée d'un son, 70% de l'information est enregistrée par le cerveau humain.

Les discussions se sont ensuite poursuivies autour d'un verre de l'amitié offert par la mairie d'Is-sur-Tille.

Cordialement, Valérie



EURL Entreprise sur scène
10, rue des fontaines -
21120 VILLEY SUR TILLE
06 61 80 02 03